

■ **Genrho SA**, à Genève, participation à des entreprises financières, etc, société dissoute sans liquidation au sens de l'art. 748 CO (FOSC du 13.04.1999, p. 2376). Les créanciers ayant été payés ou ayant reçu des suretés, la société est radiée.
Journal no 5462 du 28.05.2002
(00494310 / CH-660.0.529.993-4)